

RAPPORT
D'ACTIVITE
COMMUNAUTAIRE
2007

I – RESUME DES PROJETS MENES
ET
DES ACTIONS DE COMMUNICATION

1. Descriptif des projets et actions menés par compétence

- Economie
- Zones d'activités
- Tourisme
- Environnement
- Habitat
- Voirie
- NTIC
- Ecole de musique
- Aménagement

RESUME DES PROJETS MENES

① - Economie

- Poursuite de travail d'accompagnement du Service Economie.
- Poursuite du service « économie » partagé avec la maire de Fleurance pour la gestion de l'OMPCA
- Mise en œuvre de la stratégie économique. Résultats :
 - Adapter le bassin d'emploi : 11 entreprises suivis, 25 emplois créés et 84 000 € d'aides mobilisés pour les entreprises.
 - Suivi des besoins en immobilier : 4 interlocuteurs offreurs, 1 porteurs de projets en création, 2 demandes d'implantation, 4 entreprises en développement.
 - Accompagnement des entreprises : 23 créateurs, dont 13 ont créé leur entreprise. 5 entreprises extérieures au territoire suivies en implantation, 63 entreprises du territoire accompagnées dans leur développement, 6 interlocuteurs en reprise ou cession 4 projets d'entreprises accompagnés, pour 522 884 € d'aide sollicités.

- Adapter le bassin d'emploi

1	Bati C Gers	CCLG	Constructeur de maison individuelle	1
2	Cadelon Bâtiment	CCLG	Travaux de maçonnerie générale	5
3	ECCM	CCLG	Travaux de charpente	4
4	Rinaldo	CCLG	Travaux de maçonnerie générale	1
5	TABAA	CCLG	Travaux de charpente	3
6	MAGRI	CCLG	Menuiseries bois et plastiques	1
7	Taupiac	CCLG	Peinture	2
8	Optique des 4 Fontaines	CCLG	Commerce d'optique	1
9	SARL LMTP Lartigue et Fils	CCLG	Terrassement	
10	Agébat	CCLG	Constructeur de maison individuelle	6
11	Mars & Vénus Beauté	CCLG	Soins de beauté	1

- Suivi des besoins en immobilier

4 interlocuteurs offreurs : Joupy, Trabichet, Nin, SCI Yalta

1 porteur de projets en création : Warenghem

2 demandes d'implantation : Lienard et Gonzales

4 entreprises en développement : Laure couture, Bella Italia, Lip, Menegazzo

RESUME DES PROJETS MENES

- Accompagnement des entreprises :

23 créateurs (Laborde, Bori, Agebat, Turquie, Deches, Fernandez, Lacomme, Cartaud, Banel, Domec, Garcon, Duprat, Arlin, Baladacchino, Cassin stéphanne, Tomadin, coubard patrick, Coussy stephane, Dupre Virgine, Montebello, Gayrard, Gervaise, Salinas) dont 13 ont créé leur entreprise (Laborde, Agebat, Deches, Lacomme, Cartaud, Banel, Duprat, Baladacchino, coubard patrick, Dupre Virgine, Montebello, Gayrard, Salinas)

5 entreprises extérieures au territoire suivies en implantation (Bouchenak, Bottione, Korl Diffusion, Lienard et Gonzales)

63 entreprises du territoire accompagnées dans leur développement (Mary Bobine, Dutrey, CDS, CTA Fleurantin, Ethiquable, C Art Prod, Arbones, Laffont, Darroux, Renoux, Laulan, Evasion créative, Menuiserie du Sud-Ouest, La Fabrique, Aux sabots d'Hélène, Cazalis, Jolis Momes, Brin de beauté, CTPL Palanque, Boucles d'Ange, Flores, Denysower, Boutique d'Amandine, Castellias, Epice story, Basso, Frans Bonhomme, CT Info, Pinto, Eric coiffure, Charles, Sabatino, Boutique Menuiserie, Daubertes, Platerie de Lomagne, Cars Teyssié, Pujo, Broderie de Lomagne, Duffillo, SCC Gabarre, Elegance Canine, Colomes, Sycom, TomLogistic Partner, Arc-en-ciel, Ganel, La Pause. ABCD Matines, Agence Cazals, Altona, Artegel, Beaudonnet, Benton, Bleu de Lecture, C2H, Camozzi Batiment, Carol, Defi Mode, Desbarats, Domaine d'Arton, Doucet Balade, GHE, Le Berre)

6 interlocuteurs en reprise ou cession (Llusca, Biasolo, Landron, Keller, Fourgeaud, Poupin)

4 projets d'entreprises accompagnés, 522 884 € pour d'aide sollicités : Vision + (OMPCA = 7 884 €) ; Ethiquable (contrat d'appui : 500 000 €) ; Eurocutting (CFN : 15 000 €), J Nov (Ardan)

- Suivi de l'observatoire fiscal et économique.
- Suivi des entreprises dans l'hôtel d'entreprises,
- Départ fin 2007 de l'entreprise ARTEGEL de l'atelier relais
- Atelier Relais Ethiquable – transformation de l'opération par portage bancaire
- Renouvellement de la convention avec le Conseil Régional pour développer le dispositif du Fond Régional d'Innovation pour l'Emploi.
- Travail partenarial pour la mise en place d'une opération territoriale (avec le Pays Portes de Gascogne) de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

② - Zones d'activités

- Aménagement du Biopôle : démarrage de la phase de travaux
- Fin des études préalable à l'aménagement de la Zone d'Activités de FLEURANCE, 1^o tranche des travaux.
- Fin des études de qualification des Zones Industrielles – Volet urbanistique et paysager, livret d'accueil.
- Lancement d'une étude sur la signalétique de zone – résultats infructueux.

RESUME DES PROJETS MENES

④ - Environnement

- SPANC : Les nouveaux schémas d'assainissement se sont terminés en 2006 avec la mise en enquête publique. Aucune étude s'est faite en 2007..
- Suite de Réalisation du contrôle de bon fonctionnement des installations existantes soit 828 contrôles sur 2007
- En matière du neuf,.83 chantiers contrôlés avec conformité et 112 dossiers instruits (comprenant les permis de construire et les réhabilitations). 158 CU ont été instruits

⑤ - Habitat

- réalisation de la réhabilitation de 2 logements à REJAUMONT de 5 logements à CEZAN, démarrage de 4 logements à MIRADOUX.
- Terrain de l'aire d'accueil des gens du voyage. Travail sur la pollution
- Poursuite des Etudes techniques de réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage et phase administrative et financière du projet.

⑥ - Voirie

- Poursuite du relevé de la voirie et des ouvrages communautaires pour intégration dans le SIG.
- Investissement et entretien voirie:
Reprise de chaussée sur les communes de Berrac VC3/CC 30, Goutz VC5/CC12, Castelnau d'Arbieu VC6/CC23, Lagarde Fimarcon VC5/CC38.
Reprise de fossé et talus suite aux dégâts d'orages sur les Communes de Montestruc VC2/CC8, Gavarret VC2/CC8, Castelnau d'Arbieu VC1/CC24

⑦ - NTIC

- Poursuite de l'expérimentation solutions alternatives d'accès à Internet haut débit
- Réflexion pour la couverture de l'ensemble des zones blanches du territoire.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'intranet communautaire.
- Poursuite de la mise en œuvre du SIG. Intégration des données

RESUME DES PROJETS MENES

⑧ - Ecole de musique

- Nombre d'enfants 215
- Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire : 134
- Des travaux d'insonorisation ont été réalisés dans la classe de formation musicale de Fleurance pour un montant de 7500 € (financé pour 30% par le Leader)

La participation des parents représentait 18 % du coût réel engagé par la collectivité.

⑨ - Aménagement

- Poursuite du schéma directeur d'aménagement solidaire : phase opérationnelle. Réalisation du diagnostic partagé – 2 comités de pilotages – 7 réunions de travail – construction du document de diffusion
- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme des communes (environ 10)
- Poursuite du fonds de concours pour la réalisation d'équipements structurants

Pour élaborer l'ensemble de ces projets et actions, les différentes commissions thématiques se sont réunies 33 fois :

COMMISSIONS	Nombre de réunions
Affaires générales	0
Economie et Aménagement Z.A.	4
Culture	2
Finances	4
Logement et cadre de vie	5
Assainissement et Environnement	1
Sport	2
Tourisme	1
Voirie	2
Appels d'offres et marchés publics	11
DSP	1
TOTAL	33

2. Actions de communication

- **En commun**
- **Vœux aux acteurs économiques**

SUJETS TRAITES DANS « EN COMMUN »

En Commun n° 17 Janvier 2007

- Une du journal : Emploi et économie : stratégie économique,
- Plan social Gersica, dispositifs de formation (Beaudonnet, Keller, Gimbert)
- Hôtel d'entreprises - inauguration
- Internet haut débit couverture des zones blanches AAP Région Midi-Pyrénées
- Forces vives : SCEA de Canet, Vergers de Beausoleil, SARL Klorofil, Coopérative Les prunelaies de Beausoleil, Oscar Coupey et les Jardins de Coursiana, Véronique et Arnaud Delannoy à La Romieu
- Zoom sur les nouveaux arrivants : Laure Couture à Lectoure

En Commun n° 19 Septembre 2007

- Une du journal : Le Schéma d'aménagement solidaire
- Ecole de musique communautaire
- De nouveaux espaces pour accueillir les entreprises
- Une newsletter économique
- Forum de la création d'entreprise
- Forces vives : Francis Corne, Les Rosiers d'Angélique à Berrac, Fabrice Pujo, boulanger à Montestruc, Rémi Branet, Les Vergers de Gascogne à Montestruc
- Bienvenue aux nouveaux arrivants

En Commun n° 18 Mai 2007

- Une du journal : Le PATS
- Web randonnée
- Accès Internet haut débit
- Schéma d'aménagement solidaire
- Forum de la création d'entreprise
- Forces vives : Gérard Maragnon, débroussaillage à Urdens, Jean-Bernard Magri, menuisier à Lectoure, Cécile Argéla, C.ART # PROD à Lectoure
- Bienvenue aux nouveaux arrivants (nouvelle rubrique sous forme de brèves)

Présentation des vœux aux acteurs économiques par la communauté de communes de la Lomagne Gersoise

Salle polyvalente à Lectoure, le 26 janvier 2007 à 19h

Déroulement :

1 – Gérard DUCLOS, Maire de Lectoure

2 – Bernard LAPEYRADE, Président de la CCLG - Présentation des actions menées par la CCLG

3 – Christian OLIE, Président de la Chambre des Métiers

- Signature convention CCLG - chambre des métiers

4 – Philippe MARTIN, Président du Conseil Général du Gers, représenté par Georges COURTES

5 – Martin MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, représenté par Raymond VALL

6 – Bernard POUGET, Sous-préfet de l'arrondissement de Condom

- Buffet

➔ 900 acteurs économiques, 100 partenaires institutionnels, 160 élus locaux et 25 agents des mairies invités

➔ Environ 150 personnes présentes

II - INDICATEURS D'ACTIVITE

1. Activité statutaire

- **Nombre de réunions du Conseil Communautaire, Date, ordre du jour**
- **Nombre de réunions du Bureau et date**
- **Nombre de délibérations**
- **Nombre de réunions de Commissions**
- **Nombre de réunions externes**

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

N°	Evénement	Date	Lieu	Fréquentation				Nb de délibérations
				Présents	Représentés	Absents	Total	
1	Réunion du bureau	07.02.07	CCLG	10	0	5	15	8
2	Conseil communautaire	27.02.07	Réjaumont	35	3	30	68	15
3	Conseil communautaire	15.03.07	Castéra-Lectourois	41	5	22	46	14
4	Réunion du bureau	10.15.07	CCLG	7	0	7	14	0
5	Conseil communautaire	15.05.07	Saint-Martin de Goyne	34	5	28	67	6
6	Conseil communautaire	18.09.07	Flamarens	38	7	23	68	7
7	Conseil communautaire	11.10.07	Castelnau d'Arbieu	35	7	26	68	7
8	Réunion du bureau	26.11.07	CCLG	11	0	3	14	3
9	Conseil communautaire	04.12.07	Sempesserre	35	7	26	68	10
10	Conseil communautaire	18.12.07	Lecture					0
Total des délibérations prises								70

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

Evénement	Date	Ordre du jour
Bureau	14.02.07	1 / Création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Fleurance – Acquisition des emprises nécessaires à la réalisation d'une surchargeur sur la RD 953 2 / Mise en œuvre, à titre d'expérimentation, d'une solution alternative pour le déploiement du haut débit sur 6 communes du territoire communautaire – Signature d'un avenant de prolongation de durée de l'expérimentation 3 / Déploiement d'un plan de couverture en haut débit des zones blanches – Réponse à l'appel à projets de la DIACT et sollicitation de la DGE 2007 4 / Déploiement d'un plan de couverture en haut débit des zones blanches – Consultation des opérateurs 5 / Signature de la convention d'adhésion au MECANOFORUM 6 / Création d'un poste d'agent administratif qualifié 7 / Atelier relais ETHIQUABLE – Choix du maître d'œuvre de l'opération 8 / Extension de la zone d'activités de Fleurance (Biopôle et Berdoulet) – Choix de l'attributaire des travaux
Conseil Communautaire	27.02.07	1 / Hameau des Etoiles – Signature d'un acte administratif de cession du complexe 2 / Mise en œuvre du haut débit sur le territoire communautaire – Adhésion à un groupement de commandes 3 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2006 4 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2006 Budget annexe Hameau des Etoiles 5 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2006 Budget annexe Atelier Relais 6 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2006 Budget annexe Assainissement 7 / Vote du compte administratif 2006 8 / Affectation du compte de résultat 2006 9 / Vote du compte administratif 2006 (budget annexe Hameau des Etoiles) 10 / Affectation du compte de résultat 2006 (budget annexe Hameau des Etoiles) 11 / Vote du compte administratif 2006 (budget annexe Atelier Relais) 12 / Affectation du compte de résultat 2006 (budget annexe Atelier Relais) 13 / Vote du compte administratif 2006 (budget annexe Assainissement) 14 / Affectation du compte de résultat 2006 (budget annexe Assainissement) 15 / Débat d'orientation budgétaire
Conseil Communautaire	15.03.07	1 / Vote du taux de taxe professionnelle unique pour 2007 2 / Vote du budget pour 2007 (budget général) 3 / Vote du budget pour 2007 (budget annexe Atelier Relais) 4 / Vote du budget pour 2007 (budget annexe Hameau des Etoiles) 5 / Vote du budget pour 2007 (budget annexe Assainissement) 6 / Modification statutaire – Acquisition de la compétence «Ordures Ménagères» 7 / Atelier Relais ETHIQUABLE – Acquisition des emprises nécessaires 8 / Modification du règlement intérieur du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 9 / Fixation des tarifs des redevances du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1 ^{er} avril 2007 10 / Mise en place d'un système de conventionnement pour le contrôle de conception - réalisation des installations d'assainissement individuel réhabilitées 11 / Attribution de subventions à la SA Gascogne HLM du Gers pour les opérations de réhabilitation des bâtiments communaux de Céran et Cézan en logements sociaux 12 / Mise en œuvre de schémas Solidaire d'Aménagements – Plan de financement prévisionnel de l'opération 13 / Mise en réseau des acteurs d'animation et du développement économique année 2007 – Plan de financement prévisionnel 14 / Mission d'appui au contrôle Leader + année 2007 – Plan de financement prévisionnel

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

Bureau	10.05.07	Préparation du Conseil du 15.05/07
Conseil Communautaire	15.05.07	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Droit d'accès aux documents administratifs – Fixation des tarifs de reproduction 2 / Hôtel d'entreprises – Modification des redevances d'occupation 3 / Pôle d'Application des Techniques Satellitaires – Approbation de l'opération et du plan de financement prévisionnel. 4 / Pépinières d'entreprises – Choix du maître d'œuvre de l'opération. 5 / Programmes voirie 2007-2008 – Choix du maître d'œuvre des travaux. 6 / Mise en œuvre du haut débit sur le territoire communautaire – Constat de carence
Conseil Communautaire	18.09.07	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés - Adhésion au SICTOM de Lectoure et désignation des représentants de la communauté de communes. 2 / Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés - Adhésion au SICTOM de Condom et désignation des représentants de la communauté de communes. 3 / Extension de la zone d'activités de Fleurance (Biopôle et Berdoulet) – Signature d'un avenant au marché de travaux. 4 / Extension de la zone d'activités de Fleurance (Biopôle et Berdoulet) – Réalisation des travaux d'éclairage public. 5 / Extension de la zone d'activités de Fleurance – Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers. 6 / Haut débit – Couverture des zones blanches – Choix du titulaire des travaux. 7 / Programme voirie 2007-2008 – Choix du titulaire des travaux.
Conseil Communautaire	11.10.07	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2 / Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) – Plan de financement prévisionnel 3 / Pôle d'Application des Techniques Satellitaires – Plan de financement prévisionnel de l'animation 4 / Mise en œuvre du Haut Débit sur le territoire communautaire – Lancement de la procédure de délégation de service public 5 / Décision modificative pour l'exercice comptable 2007 6 / Ouverture et vote du budget annexe « Zones d'activités » pour 2007 7 / Ouverture du budget annexe « Haut débit »
Bureau	26.11.07	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Haut débit – Couverture des zones blanches du territoire – Signature d'un avenant au marché de fourniture 2 / Haut débit – Couverture des zones blanches du territoire – Appel à projet Midi-Pyrénées – Plan de financement prévisionnel 3 / PATS – Pépinière d'entreprises – Plan de financement prévisionnel de l'opération
Conseil Communautaire	04.12.07	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Fixation du montant de la dotation de solidarité pour l'exercice 2007 2 / Pôle d'application des Techniques Satellitaires – Choix du prestataire de l'animation 3 / Extension de la zone d'activités (Biopôle et Berdoulet) – Modification de la délibération du 18 septembre 2007 portant réalisation des travaux d'éclairage public 4 / Mise en œuvre du Haut débit sur le territoire – signature des conventions cadre d'utilisation des points hauts 5 / Aire d'accueil des gens du voyage – Approbation des travaux de la surlargeur sur la RD953 6 / Service public d'assainissement non collectif – Signature d'un avenant au marché de prestation de service 7 / Aménagement et valorisation des chemins de randonnées – Signature des conventions cadre de partenariat 8 / Création d'un emploi à temps non complet pour la réalisation de la convention signée avec la commune de Fleurance dans le cadre de la mise en œuvre de l'OMPCA année 2 9 / Ecole de musique – Signature d'une convention de mise à disposition du professeur de clarinette à la communauté de communes Cœur de Lomagne 10 / Modification du tableau des emplois communautaires

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

Conseil Communautaire	18.12.07	réunion d'information 1. Présentation des actions menées par le Pays Portes de Gascogne – Monsieur Laurent TRINQUE 2. Présentation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées - Monsieur GARROS 3. Gendarmerie – Lieutenant SANGOI
--------------------------	----------	--

RECAPITULATIF DES REUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
Economie et Aménagement des Z.A.	08/03/2007	CCLG	1 / Candidature à l'achat de terrain ZI de Fleurance 2 / Candidature à l'hôtel d'entreprises 3 / Présentation de la convention CCI – Bourse des locaux. 4 / Présentation Partenariat PER – MECANOPOLE
	03/04/2007	CCLG	1 / Dossier CAROL 2 / Point sur les nouvelles demandes d'implantation en zones d'activités 3 / Tarification de l'hôtel d'entreprises
	30/07/2007	CCLG	1 / Etat d'avancement des travaux en zones d'activités et choix de l'éclairage public 2 / Point sur les nouvelles demandes d'implantation en zones d'activités 3 / Présentation de l'esquisse de la pépinière d'entreprises
	18/12/2007	Lecture	Présentation du projet de pépinière d'entreprises
Logement et cadre de vie	08/02/2007	Fleurance	- Présentation de nouveaux projets de réhabilitation (Miradoux, Sempesserre) - Suivi des dossiers de réhabilitation en cours (Céran, Cézán, Réjaumont) - Mise en œuvre de l'étude pour l'élaboration du schéma d'aménagement solidaire
	16/05/2007	Fleurance	1e Comité de pilotage schéma d'aménagement solidaire
	19/06/2007	Lecture	Comité de pilotage local du schéma d'aménagement solidaire - 1er rapport d'étape
	11/07/2007	Lombéz	2e Comité de pilotage schéma d'aménagement solidaire
	19/12/2007	Lecture	Etude schéma d'aménagement solidaire
Culture (école de musique)	18/06/2007	Fleurance	- Bilan des projets pédagogiques de l'école de musique - Panorama et décisions à prendre sur les ressources humaines - Compléments à porter au règlement intérieur
	15/10/2007	Fleurance	- Bilan de la rentrée - Fonctionnement - Avis sur les projets pédagogiques proposés
Tourisme	19/04/2007	Fleurance	Bilan et Amélioration du site dédié de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise destiné aux randonneurs.
Sport	08/01/2007	Fleurance	Rendu de l'Etude sur la valorisation des Chemins de Randonnées
	27/09/2007	Fleurance	- Organisation du programme d'amélioration des chemins de randonnées à partir de l'étude d'Arbre et Paysage. - Présentation d'un nouvel itinéraire
Environnement - Assainissement	20/02/2007	Fleurance	- Présentation des modifications de certains articles du règlement de service - Présentation des modalités de contrôle le week-end
Voirie	16/03/2007	Fleurance	Choix des travaux pour le programme d'investissement 2007
	26/09/2007	Fleurance	Choix des travaux pour le programme d'investissement 2007 au regard des résultats de l'appel d'offres de travaux
Finances	07/02/2007	Fleurance	- Présentation des comptes administratifs 2006 et rétrospective budgétaire - Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires 2007
	28/02/2007	Fleurance	Présentation des budgets primitifs 2007

RECAPITULATIF DES REUNIONS DES COMMISSIONS

	26/09/2007	Fleurance	<ul style="list-style-type: none"> - Etat de la consommation budgétaire, - Préparation des décisions modificatives nécessaires à l'exercice budgétaire, - Préparation de l'ouverture du budget annexe « Lotissement Economique ».
	23/11/2007	Fleurance	<ul style="list-style-type: none"> - Simulation de l'évolution des bases de taxes professionnelles - Présentation de la répartition de la dotation de solidarité et de croissance
Appels d'Offres	24/01/2007	CCLG	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des plis concernant la consultation lancée pour la mise en œuvre des travaux d'extension de la zone d'activités de Fleurance. - Proposition d'avenant à l'appel d'offres restreint pour la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation de technologies alternatives d'accès à l'internet haut débit.
	06/02/2007	CCLG	Choix de l'attributaire des travaux pour l'extension de la zone d'activités de Fleurance
	21/08/2007	CCLG	Ouverture des plis de l'appel d'offres pour la couverture Internet haut débit des zones non éligibles aux technologies DSL de la CCLG et des communes de Magnas, Gimbrède, Pauilhac, Saint-Avit-Frandat, Marsolan, Terraube
	28/08/2007	CCLG	Ouverture des plis travaux investissement voirie
	17/09/2007	CCLG	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de l'offre pour la couverture Internet haut débit des zones non éligibles aux technologies DSL de la CCLG et des communes de Magnas, Gimbrède, Pauilhac, Saint-Avit-Frandat, Marsolan, Terraube, - Choix de l'offre pour l'attribution des travaux de voirie 2007-2008, - Avenant au marché de travaux d'aménagement et d'extension de la zone d'activités de Fleurance.
	22/10/2007	CCLG	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant au marché pour la couverture Internet haut débit des zones non éligibles aux technologies DSL de la CCLG et des communes de Magnas, Gimbrède, Pauilhac, Saint-Avit-Frandat, Marsolan, Terraube, - Avenant au marché de prestation pour le contrôle de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif.
Technique / MAPA	24/01/2007	CCLG	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des plis et choix du candidat pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'immobilier d'entreprises portée dans le cadre de l'atelier relais Ethiquable, - Ouverture des plis pour la mise en œuvre d'une étude de signalétique des ZA
	06/02/2007	CCLG	Choix du candidat pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'immobilier d'entreprises portée dans le cadre de l'atelier relais Ethiquable
	06/02/2007	CCLG	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre de l'opération « Pépinière d'entreprises » - Ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre des programmes voirie 2007-2008
	14/05/2007	CCLG	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du maître d'œuvre de l'opération « Pépinière d'entreprises » - Choix du maître d'œuvre des programmes voirie 2007-2008
	04/12/2007	CCLG	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant au marché de travaux d'aménagement acoustique de l'école de musique - Choix du prestataire pour l'animation du PATS - Présentation du tableau récapitulatif des consultations lancées en 2007
DSP	06/12/2007	CCLG	délégation de service public de la gestion du réseau de communications électroniques à haut débit sur les zones de la communauté de communes non éligibles à la technologie DSL

RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

RECAPITULATIF DES REUNIONS PAYS - leader 2007

REUNIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
Commission Culture du Conseil de Développement	18/01/2007	Gimont	Présentation des projets qui souhaitent s'inscrire dans le cadre de la démarche territoriale du Pays.
Invitation Vœux 2007	23/01/2007	Gimont	Vœux
Conseil de Développement	12/02/2007	Gimont	Préparation des Rencontres Citoyennes 2007
Comité de Programmation Exceptionnel	14/02/2007	Gimont	Restitution intermédiaire de l'évaluation collective finale (Présentation par les cabinets Etcharry Formation et AEIDL) Réaction et prise en compte des remarques des membres du GAL Remaquetage de l'enveloppe LEADER+ (Proposition de reventilation de l'enveloppe LEADER+ afin de répartir le plus pertinemment possible par mesure l'enveloppe restante)
Réunion Technique Opération Valorisation Randonnée	30/01/2007	Gimont	Rappel des orientations validées en réunion du 1er Décembre 2006 en matière de valorisation de l'économie touristique randonnée en Pays Portes de Gascogne Tour de table sur la priorité ou les ordres de priorités de chaque collectivité sur cette thématique. Définition d'un projet de valorisation de l'économie touristique randonnée à l'échelle du Pays Portes de Gascogne
Groupe Mesure LEADER+	26/02/2007	Gimont	
Groupe Mesure LEADER+	01/03/2007	Gimont	
Comité de Programmation	27/03/2007	Gimont	
Réunion	15/03/2007	Gimont	Evaluation finale (menée par le cabinet ETCHARRY) Réflexion plus approfondie sur l'évaluation du programme LEADER+, ses retombées, ses perspectives et le mode de fonctionnement interne du GAL. Cette réunion se déroulera sous forme d'ateliers prospectifs pour un travail plus en profondeur.
Comité de Pilotage	19/03/2007	Gimont	Pôle d'Application des Techniques Satellitaires - PATS Point sur l'état d'avancement du projet : Procédures, opérations, partenariats Gouvernance et animation du PATS : proposition de création d'une association de préfiguration et de recrutement d'un chef de projet Questions Diverses
Comité de Programmation	27/03/2007	Gimont	Examen des projets sollicitant une aide LEADER+ Questions Diverses
Réunion	12/04/2007	Gimont	Présentation des futurs financements Européens Analyse du cadre stratégique du Pays Portes de Gascogne Perspectives et débat
Conseil de Développement	23/04/2007	Gimont	Présentation pour avis des projets dans le cadre de l'année 4 (2007) du contrat pays Point sur l'organisation des "Rencontres Citoyennes" 2007 Questions Diverses

RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

Conseil Administration	24/04/2007	Gimont	<p>Grand Projet de Pays : Point sur la candidature du Pays auprès de la Région</p> <p>Contrat de Pays 2007 : Présentation de la maquette financière pour l'avenant à l'année 4 (2007) du contrat de Pays</p> <p>Convention culturelle avec la Région : Présentation des projets inscrits en 2007</p> <p>Etude action sur les services : Résultat de la consultation et choix du prestataire</p> <p>Projet de Coopération : Opération "Challenge de l'Energie"</p> <p>Programme ARCADES : Projet d'appui aux TPE dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)</p> <p>Adhésion : Proposition d'adhésion à l'Association pour la Fondation des Pays (APFT) et à MIPYDEL (réseau Midi-Pyrénées)</p> <p>Membre du Bureau : Renouvellement d'un poste de Vice-Président et de Trésorier Adjoint</p> <p>Chargé de mission Pays : Proposition de prolongation de CDD</p> <p>Questions Diverses</p>
Comité de Programmation	09/05/2007	Gimont	<p>Point sur l'état d'avancement du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Validation du rapport d'activité 2006 ° Instruction des projets sollicitant une aide LEADER+ volet 2 coopération <p>Point divers : Evaluation finale du programme, reprogrammation et réallocation des crédits LEADER+</p>
Réunion	15/05/2007	Fleurance	Rencontre Citoyenne 2007 : Agriculture Durable
Réunion	01/06/2007	Cologne	Utilisation des Huiles Végétales Pures comme Carburants
Groupe Mesure	07/06/2007	Gimont	
Groupe Mesure	14/06/2007	Gimont	
Réunion	20/06/2007	Gimont	Validation des orientations stratégiques du GAL Portes de Gascogne en perspective de notre candidature pour le futur programme LEADER 2008-2012
Réunion	25/06/2007	L'Isle Jourdain	Habitat Durable
Réunion	28/06/2007	Samathan	Le Biens commun : Tous les biens doivent-ils être marchands ?
Comité de Programmation	02/07/2007	Gimont	<p>Examen des projets sollicitants une aide LEADER +</p> <p>Remaquetage</p> <p>Questions Diverses</p>
Réunion	03/07/2007	Gimont	<p>Schéma économique du Pays</p> <p>Dispositif d'appui aux TPE en Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences (GPEC)</p> <p>Questions Diverses</p>
Réunion du Conseil d'Administration	03/07/2007	Gimont	<p>Opération Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences GPEC</p> <p>Culture</p> <p>Schéma Economique</p> <p>Opération "Challenge de l'Energie"</p>

RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

			Programme LEADER Questions Diverses
Comité de Programmation LEADER+	Courant Octobre		
Réunion du Conseil d'Administration	09/10/2007	Cologne	Programme Européen ARCADES (FSE) Economie Solidaire Convention Culturelle avec la Région Programme Européen LEADER Statuts du Pays Questions Diverses
Comité de Programmation	25/10/2007	Gimont	Examen des projets sollicitant une aide LEADER+ Point sur l'état d'avancement du programme Questions Diverses
Réunion thématique	29/10/2007	Gimont	Axe 1 : Mobilisation des acteurs aux enjeux du Développement durable et environnementaux
Réunion thématique	07/11/2007	Cologne	Axe 2 : Invention de nouveaux services ou organisation en milieu rural, en particulier pour l'accueil des nouveaux résidents
Réunion	13/11/2007	Monfort	Challenge des Economies d'Energie
Réunion thématiques	14/11/2007	Mauvezin	Axe 3 : Invention de nouvelles interrelations urbain-rural ouvrant de nouvelles opportunités
Réunion du Conseil d'Administration	27/11/2007	Gimont	-
Comité Technique	28/11/2007	Gimont	Point sur le démarrage opérationnel du projet - au niveau des entreprises (profils des entreprises) - au niveau des Communauté de Communes - l'articulation entre les projets " Dispositif d'appui aux TPE " et " GPEC Territoriale " - Travail sur la suite du programme - Questions Diverses
Groupe Mesure	04/12/2007	Gimont	
Assemblée Générale	11/12/2007	Gimont	Rapport moral Rapport financier : - Budget 2006 : validationj et rapport du commissaire aux comptes - Budget 2007 : présentation de l'exercice en cours - Budget 2008 : présentation du budget prévisionnel Modification des statuts du Pays en structure publique Questions diverses
Comité de Programmation	17/12/2007	Gimont	Programmation de l'enveloppe restante du programme LEADER+ 2003/2007. Il s'agit d'un Comité Exceptionnel qui clôture le programme
Comité de Pilotage	21/12/2007	Fleurance	PER - Pôle d'Application des Techniques Satellitaires

2. Éléments statutaires

- **Mouvement des élus**
- **Modification de périmètre**
- **Modification dans la mise en œuvre des compétences**

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BERRAC	Jean-Paul LABAN	Philippe ROUX
BRUGNENS	Pierre COMBEDOUZON	Pierre LÉBOUCHER
CADEILHAN	Simone MONGE	Michel GONDRAND
CASTELNAU-D'ARBIEU	Pierre LÉBOUCHER (Décédé)	Simone DUMAIN
CASTERA-LECTOUROIS	Guy VERDIER	Alain MARSAN
CASTET-ARROUY	Roselyne SALAND	Bruno BETTIN
CERAN	François BOUCHARD	Patrick DEVEZE
CEZAN	Amédée CINTAS	Alain DANFLOUS
FLAMARENS	Jean-Jacques BILLES	Xavier BALLENGHIEN
FLEURANCE	Raymond VALL	Danielle SILLIERES
	Bernard LAPEYRADE	
	Hermine ESPINASSE	
	Emilie DENNIG	
	Marie-Pierre TOLOSA	
	Fabienne BROUE	
	Christian COURTIADÉ	
	Gérard AURET	
	Henri ALTARIBO	
	Liliane PEYROULAN	
	Nicole BORDENEUVE	
	Patrick SARRAMIAC	
	Marylène ANDRE	
	Progrès FONTAN	
	Bruno MATTEL	
Bernard POUJOL		
Michel JOUBERT		
Marie BAUBAS		
Jacques DUMAS		
Khadija JEBLI		
Alex CANDELON		
GAVARRET-sur-AULOUSTE	Jean-Pierre GALLI	Jacqueline GRESSE-LAVALLÉE
GOUTZ	Eric LABORDE	Monique MARROU
LAGARDE-FIMARCON	Ghislaine POIRETTE	Pierre SERPINSKI
LALANNE	Jean-Charles GUIRAUT	Pierre-Jean CAUBET

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants	
LAMOTHE-GOAS	Alain SCUDELLARO	Nicole CAMPGUILHEM	
LA ROMIEU	Denis DELOUS Marie-José GASNIER	Bernard CHAUMETTE Gilbert TOULAN	
LARROQUE-ENGALIN	Jean CADEOT	Marcel BONATO	
LA SAUVETAT	Marie-Pierre CUSINATO	Annie BONNEAU	
LECTOURE	Gérard DUCLOS Claude DUMAS Pierre-Luc PELLICER Jean-Michel SCHWEITZER Jean-Jacques TOSCA Patrick MARCONATO Martine MAZERE Laurette GLEIZE Joël CANTALOUP Stéphane BAUMONT Denis CASTAGNET Andrée ANTICHAN Paulette BOUE	Edwige ALLARD Guy ESPARBES Jeannine GAUME Hélène MARTI Brigitte RANDOT	
	MAS-D'AUVIGNON	Georges ESTEVE	Aline BETOUS
	MIRADOUX	Suzanne MACABIAU	Michel BILLIERES
	MIRAMONT-LATOURE	Patrick de LARY de LATOURE	Richard CHAVES
	MONTESTRUC-sur-GERS	Jean REBEIL Francis CADREILS	Michel BARNABE Guy TARIBO
	PIS	Josiane LAGARDERE	Olivier AYRAUD
	PRECHAC	Max COUSTAU	
	PUYSEGUR	Danièle GUILBERT	Pierre LAGORCE
	REJAUMONT	Patricia PAILLARES	Nicole CAZUGUEL
	ST-MARTIN DE GOYNE	Francis BARELLA	Jean-Luc CICERI
ST-MEZARD	Martine LATOURE	Patrick BAQUE	
STE-MERE	Marc GLAUDE	Roger DUFLO	
STE-RADEGONDE	Alain CANTALOUP	Anne-Marie TRUILHE	
SEMPESSERRE	Jean ALIAS	Francette JOLLY	
TAYBOSC	Simon SAINT-MARTIN	Guy ROSIN	
URDENS	Annie DAVASSE	Roland MARAGNON	

PERIMETRE

Communes	Superficie en km ²	Population recensement 1999
Berrac	7,99	92
Brugnens	13,45	256
Cadeilhan	8,43	103
Castelnau-d'Arbieu	16,34	191
Castéra-Lectourois	18,86	304
Castet-Arrouy	8,04	148
Céran	10,74	153
Cézan	12,22	151
Flamarens	14,36	146
Fleurance	43,32	6414
Gavarret-sur-Aulouste	8,38	132
Goutz	8,46	165
Lagarde-Fimarcon	8,85	138
Lalanne	5,55	93
Lamothe-Goas	7,18	64
Larroque-Engalin	6,16	62
La Romieu	27,48	554

Communes	Superficie en km ²	Population recensement 1999
La Sauvetat	27,71	348
Lectoure	84,93	4440
Mas-d'Auvignon	13,74	177
Miradoux	34,58	497
Miramont-Latour	9,77	141
Montestruc-sur-Gers	16,31	615
Pis	5,36	80
Préchac	12,79	154
Puységur	7,26	80
Réjaumont	13,60	181
Sainte-Mère	9,43	182
Sainte-Radegonde	9,82	112
Saint-Martin-de-Goyne	5,60	208
Saint-Mézard	15,11	172
Sempesserre	20,99	311
Taybosc	5,87	61
Urdens	7,77	184

TOTAL : 34 communes soit 526.45 km² et 17 220 habitants

MODIFICATIONS DE STATUTS

DERNIERS STATUTS

Article 1 : Constitution

Il est constitué entre les communes de :

BERRAC – BRUGNENS – CADEILHAN – CASTELNAU D'ARBIEU –
CASTERA LECTOIROIS – CASTET ARROUY - CERAN – CEZAN –
FLAMARENS - FLEURANCE – GAVARRET SUR AULOUSTE – GOUTZ
– LAGARDE FIMARCON – LALANNE – LAMOTHE-GOAS –
LARROQUE ENGALIN – LA SAUVETAT – LA ROMIEU – LECTOURE –
MAS D'AUVIGNON – MIRADOUX - MIRAMONT LATOUR –
MONTESTRUC SUR GERS – PIS – PRECHAC – PUYSEGUR –
REJAUMONT –SAINTE MERE –
SAINTE RADEGONDE – SAINT-MARTIN DE GOYNE – SAINT-
MEZARD – SEMPESSERE - TAYBOSC – URDENS.

Une Communauté de Communes, dénommée "Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise".

Article 2 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à FLEURANCE, à la Maison des Associations – 60 bis, rue Gambetta.

Le conseil de la Communauté pourra se réunir dans chaque commune membre de la Communauté de Communes.

NOUVEAUX STATUTS

Article 1 : Constitution

Il est constitué entre les communes de :

BERRAC – BRUGNENS – CADEILHAN – CASTELNAU D'ARBIEU –
CASTERA LECTOIROIS – CASTET ARROUY - CERAN – CEZAN –
FLAMARENS - FLEURANCE – GAVARRET SUR AULOUSTE – GOUTZ
– LAGARDE FIMARCON – LALANNE – LAMOTHE-GOAS –
LARROQUE ENGALIN – LA SAUVETAT – LA ROMIEU – LECTOURE –
MAS D'AUVIGNON – MIRADOUX - MIRAMONT LATOUR –
MONTESTRUC SUR GERS – PIS – PRECHAC – PUYSEGUR –
REJAUMONT –SAINTE MERE –
SAINTE RADEGONDE – SAINT-MARTIN DE GOYNE – SAINT-
MEZARD – SEMPESSERE - TAYBOSC – URDENS.

Une Communauté de Communes, dénommée "Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise".

Article 2 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à FLEURANCE, à la Maison des Associations – 60 bis, rue Gambetta.

Le conseil de la Communauté pourra se réunir dans chaque commune membre de la Communauté de Communes.

MODIFICATIONS DE STATUTS

Article 3 : Objet

La Communauté de Communes associe les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre de programmes pluriannuels concertés et coordonnés, des projets communs de développement économique et d'aménagement de l'espace afin de favoriser la création d'emplois.

Article 4 : Durée

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée. Elle pourra toutefois être dissoute dans les conditions prévues à l'article L. 5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Compétences

La Communauté de Communes conduit, au lieu et place des communes membres, des actions et des réflexions d'intérêt communautaire dans les domaines suivants :

1) Au titre du groupe de compétences obligatoires :

1.1 Aménagement de l'espace

- adhésion au « Pays Portes de Gascogne » et à sa charte, pour les compétences de la CCLG ;
- élaboration d'un schéma communautaire nécessaire au développement harmonieux, durable et équilibré du territoire dans toute sa diversité, qu'elle soit économique, culturelle, sociale, sportive, éducative et relative au logement, s'inscrivant dans le cadre du schéma de cohérence territoriale, et /ou d'un schéma directeur ;
- Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics liés à l'exercice de ses compétences ;
- exercice par délégation du droit de préemption en zones d'activités économiques communautaires ;

Article 3 : Objet

La Communauté de Communes associe les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre de programmes pluriannuels concertés et coordonnés, des projets communs de développement économique et d'aménagement de l'espace afin de favoriser la création d'emplois.

Article 4 : Durée

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée. Elle pourra toutefois être dissoute dans les conditions prévues à l'article L. 5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Compétences

La Communauté de Communes conduit, au lieu et place des communes membres, des actions et des réflexions d'intérêt communautaire dans les domaines suivants :

1) Au titre du groupe de compétences obligatoires :

1.1 Aménagement de l'espace

- adhésion au « Pays Portes de Gascogne » et à sa charte, pour les compétences de la CCLG ;
- élaboration d'un schéma communautaire nécessaire au développement harmonieux, durable et équilibré du territoire dans toute sa diversité, qu'elle soit économique, culturelle, sociale, sportive, éducative et relative au logement, s'inscrivant dans le cadre du schéma de cohérence territoriale, et /ou d'un schéma directeur ;
- Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics liés à l'exercice de ses compétences ;
- exercice par délégation du droit de préemption en zones d'activités économiques communautaires ;

MODIFICATIONS DE STATUTS

1.2 Développement économique

- élaboration et mise en œuvre d'un schéma de développement économique ;
- développement des espaces économiques existants ;
- création et aménagement de zones industrielles, artisanales et tertiaires ;
- Création de réserves foncières pour l'aménagement de zones économiques ;
- création de ZAC pour la mise en œuvre de zones économiques ;
- développement des filières agroalimentaires et agrobiologiques avec la création d'un centre de recherches en partenariat avec un pôle de compétitivité ou toute autre procédure d'appel à projet ;
- développement des équipements et des usages des N.T.I.C. en partenariat avec les Services de l'Etat, les entreprises, les Services Publics, les Collectivités Territoriales, les Chambres consulaires ;
- création et mise à disposition d'infrastructures haut débit conformément à l'article L1425-1 du CGCT;
- Création et gestion de pépinières d'entreprises et hôtel d'entreprises ;
- Mise en œuvre d'aides directes et indirectes aux entreprises ;
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire ;

1.2.1 Développement touristique

- soutien aux actions de promotion des offices de tourisme du territoire communautaire dans l'objectif de générer de nouveaux flux touristiques sous la condition d'actions concertées et communes (salons du tourisme / éditions touristiques de valorisation et de promotion de l'ensemble du territoire communautaire / outils de communication) ;
- mise en œuvre d'actions de développement des filières suivantes :
 - tourisme scientifique : le Hameau des Etoiles à Fleurance.
 - Accompagnement au thermalisme : la place Boué Lapeyrère à Lectoure.
- signalisation, entretien et développement des sentiers de randonnée

1.2 Développement économique

- élaboration et mise en œuvre d'un schéma de développement économique ;
- développement des espaces économiques existants ;
- création et aménagement de zones industrielles, artisanales et tertiaires ;
- Création de réserves foncières pour l'aménagement de zones économiques ;
- création de ZAC pour la mise en œuvre de zones économiques ;
- développement des filières agroalimentaires et agrobiologiques avec la création d'un centre de recherches en partenariat avec un pôle de compétitivité ou toute autre procédure d'appel à projet ;
- développement des équipements et des usages des N.T.I.C. en partenariat avec les Services de l'Etat, les entreprises, les Services Publics, les Collectivités Territoriales, les Chambres consulaires ;
- création et mise à disposition d'infrastructures haut débit conformément à l'article L1425-1 du CGCT;
- Création et gestion de pépinières d'entreprises et hôtel d'entreprises ;
- Mise en œuvre d'aides directes et indirectes aux entreprises ;
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire ;

1.2.1 Développement touristique

- soutien aux actions de promotion des offices de tourisme du territoire communautaire dans l'objectif de générer de nouveaux flux touristiques sous la condition d'actions concertées et communes (salons du tourisme / éditions touristiques de valorisation et de promotion de l'ensemble du territoire communautaire / outils de communication) ;
- mise en œuvre d'actions de développement des filières suivantes :
 - tourisme scientifique : le Hameau des Etoiles à Fleurance.
 - Accompagnement au thermalisme : la place Boué Lapeyrère à Lectoure.
- signalisation, entretien et développement des sentiers de randonnée

MODIFICATIONS DE STATUTS

pédestres, de V.T.T. et équestres, la création et l'ouverture des sentiers restant compétence communale sous la validation de la commission ad hoc ;

2) Au titre du groupe de compétences optionnelles :

2.1 La politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée :

- d'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;
- Créer, gérer les aires d'accueil des gens du voyage inscrites dans le schéma départemental,
- De conseiller et accompagner les communes pour l'aménagement des espaces publics ;
- Réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement H.L.M. ; garantis d'emprunts d'opérateurs HLM pour assurer ces réalisations ;
- Contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) ;

pédestres, de V.T.T. et équestres, la création et l'ouverture des sentiers restant compétence communale sous la validation de la commission ad hoc ;

2) Au titre du groupe de compétences optionnelles :

2.1 La politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée :

.../...

- d'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;
- Créer, gérer les aires d'accueil des gens du voyage inscrites dans le schéma départemental,
- De conseiller et accompagner les communes pour l'aménagement des espaces publics ;
- Réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement H.L.M. ; garantis d'emprunts d'opérateurs HLM pour assurer ces réalisations ;
- Contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) ;

MODIFICATIONS DE STATUTS

2.2 La voirie

- Création, selon un tracé défini et accepté par délibération des communes concernées, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi définie :
 - o Désenclavement interne et externe ;
 - o Intérêt économique défini comme la desserte de plusieurs activités au regard d'une notion d'intérêt général appréciée à partir de l'activité économique, de la création ou du maintien d'emploi, de la taxe professionnelle générée ;
 - o Intérêt touristique apprécié au regard des flux induit par l'activité touristique.

2.3 L'environnement

- assainissement d'intérêt communautaire :
 - réalisation d'un schéma communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel ;
 - prise en charge du service des contrôles des systèmes d'assainissement autonome.

2.4 Les équipements culturels, sportifs et scolaires

- fonctionnement des écoles de musique existantes et création éventuelle d'une école de musique communautaire.

2.2 La voirie

- Création, selon un tracé défini et accepté par délibération des communes concernées, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi définie :
 - o Désenclavement interne et externe ;
 - o Intérêt économique défini comme la desserte de plusieurs activités au regard d'une notion d'intérêt général appréciée à partir de l'activité économique, de la création ou du maintien d'emploi, de la taxe professionnelle générée ;
 - o Intérêt touristique apprécié au regard des flux induit par l'activité touristique.

2.3 L'environnement

- assainissement d'intérêt communautaire :
 - réalisation d'un schéma communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel ;
 - prise en charge du service des contrôles des systèmes d'assainissement autonome.
- Elimination et valorisation des déchets ménages et déchets assimilés

2.4 Les équipements culturels, sportifs et scolaires

- fonctionnement des écoles de musique existantes et création éventuelle d'une école de musique communautaire.

MODIFICATIONS DE STATUTS

Article 6 : Affectation des personnels et des biens

La Communauté de Communes et les communes établiront par voie de conventions les conditions dans lesquelles les biens et le personnel des communes seront mis à disposition, détachés ou mutés à la Communauté de Communes, pour l'exercice de ses compétences.

Article 7 : Représentation des Communes

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté comprenant des délégués répartis entre les communes de la façon suivante :

1^{er} Collège : constitué par les communes de moins de 3.000 habitants

- Un délégué de 0 à 500 habitants
- Un délégué par tranche supplémentaire de 500 habitants, complète ou entamée

2^{ème} Collège : constitué par les communes de 3.000 habitants et plus

- Le nombre de délégués de ce 2^{ème} Collège sera égal à celui du nombre des délégués du 1^{er} Collège et calculé au prorata de la population des communes de ce 2^{ème} Collège.

En cas de départ ou d'arrivée de communes, cet équilibre entre les deux Collèges sera maintenu.

Les communes désigneront des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil de Communauté en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, à raison de 5 délégués suppléants pour les communes dont la population est supérieure à 3.000 habitants et d'un délégué suppléant pour les autres communes jusqu'à 500 habitants et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 500 habitants, complète ou entamée.

Article 6 : Affectation des personnels et des biens

La Communauté de Communes et les communes établiront par voie de conventions les conditions dans lesquelles les biens et le personnel des communes seront mis à disposition, détachés ou mutés à la Communauté de Communes, pour l'exercice de ses compétences.

Article 7 : Représentation des Communes

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté comprenant des délégués répartis entre les communes de la façon suivante :

1^{er} Collège : constitué par les communes de moins de 3.000 habitants

- Un délégué de 0 à 500 habitants
- Un délégué par tranche supplémentaire de 500 habitants, complète ou entamée

2^{ème} Collège : constitué par les communes de 3.000 habitants et plus

- Le nombre de délégués de ce 2^{ème} Collège sera égal à celui du nombre des délégués du 1^{er} Collège et calculé au prorata de la population des communes de ce 2^{ème} Collège.

En cas de départ ou d'arrivée de communes, cet équilibre entre les deux Collèges sera maintenu.

Les communes désigneront des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil de Communauté en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, à raison de 5 délégués suppléants pour les communes dont la population est supérieure à 3.000 habitants et d'un délégué suppléant pour les autres communes jusqu'à 500 habitants et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 500 habitants, complète ou entamée.

MODIFICATIONS DE STATUTS

Les délégués suppléants peuvent assister au Conseil Communautaire, en même temps que les délégués titulaires, sans voix délibérative.

Dans l'hypothèse où l'effectif du conseil municipal de l'une des communes ne permettrait pas de procéder à l'augmentation du nombre de délégués titulaires résultant de l'application des règles susmentionnées, il y serait pourvu par la transformation d'un poste de délégué suppléant.

Le nombre de délégués et de leurs suppléants ainsi que leur répartition entre les communes pourront être modifiés en cas de réduction ou d'extension du périmètre de la Communauté ainsi qu'au vu des résultats des recensements généraux de la population.

Article 8 : Le bureau de la Communauté

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut déléguer certaines de ses attributions au président et au bureau composé :

- du Président,
- de dix vice-présidents,
- des conseillers généraux des cantons de Fleurance et Lectoure, ainsi que des maires des communes chefs-lieux de canton pour autant qu'ils détiennent la double qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire et qu'ils soient élus.

Le bureau de la Communauté de Communes comprend quinze (15) membres.

Article 9 : Le budget de la Communauté

La Communauté de Communes pourvoit aux dépenses résultant des compétences que lui ont attribuées les communes.

Les délégués suppléants peuvent assister au Conseil Communautaire, en même temps que les délégués titulaires, sans voix délibérative.

Dans l'hypothèse où l'effectif du conseil municipal de l'une des communes ne permettrait pas de procéder à l'augmentation du nombre de délégués titulaires résultant de l'application des règles susmentionnées, il y serait pourvu par la transformation d'un poste de délégué suppléant.

Le nombre de délégués et de leurs suppléants ainsi que leur répartition entre les communes pourront être modifiés en cas de réduction ou d'extension du périmètre de la Communauté ainsi qu'au vu des résultats des recensements généraux de la population.

Article 8 : Le bureau de la Communauté

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut déléguer certaines de ses attributions au président et au bureau composé :

- du Président,
- de dix vice-présidents,
- des conseillers généraux des cantons de Fleurance et Lectoure, ainsi que des maires des communes chefs-lieux de canton pour autant qu'ils détiennent la double qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire et qu'ils soient élus.

Le bureau de la Communauté de Communes comprend quinze (15) membres.

Article 9 : Le budget de la Communauté

La Communauté de Communes pourvoit aux dépenses résultant des compétences que lui ont attribuées les communes.

MODIFICATIONS DE STATUTS

Elle dispose des recettes suivantes :

- Le produit de la taxe professionnelle unique dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
- La dotation globale de fonctionnement,
- Les taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Le revenu des immeubles,
- Les subventions de la CEE, de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Les dons et legs,
- Les emprunts,
- Le fonds de compensation de la TVA
- La dotation globale d'équipement,
- La dotation de développement rural,
- Toutes autres recettes entrant dans le cadre de ses compétences.

Article 10 : Dotation de solidarité

Le Conseil de la Communauté de Communes pourra instituer un fonds de solidarité destiné à corriger les écarts de richesses entre les communes et à tenir compte de charges particulières que les actions de la Communauté pourraient susciter sur le territoire des communes.

Le Conseil de la Communauté de Communes arrêtera les critères de répartition de ce fonds entre les communes.

Dans le cas où la Communauté de Communes décide d'attribuer une dotation de solidarité, la répartition se fera selon les critères prévus par la loi.

Elle dispose des recettes suivantes :

- Le produit de la taxe professionnelle unique dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
- La dotation globale de fonctionnement,
- Les taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Le revenu des immeubles,
- Les subventions de la CEE, de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Les dons et legs,
- Les emprunts,
- Le fonds de compensation de la TVA
- La dotation globale d'équipement,
- La dotation de développement rural,
- Toutes autres recettes entrant dans le cadre de ses compétences.

Article 10 : Dotation de solidarité

Le Conseil de la Communauté de Communes pourra instituer un fonds de solidarité destiné à corriger les écarts de richesses entre les communes et à tenir compte de charges particulières que les actions de la Communauté pourraient susciter sur le territoire des communes.

Le Conseil de la Communauté de Communes arrêtera les critères de répartition de ce fonds entre les communes.

Dans le cas où la Communauté de Communes décide d'attribuer une dotation de solidarité, la répartition se fera selon les critères prévus par la loi.

MODIFICATIONS DE STATUTS

Article 11 : Règlement intérieur

Le Conseil de Communauté approuvera le règlement intérieur de la Communauté dans les trois mois qui suivent sa création et, conformément à la réglementation, chaque renouvellement général des instances communautaires.

Article 12 : Adhésion à un autre E.P.C.I.

La communauté de communes pourra décider d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale sur simple délibération de son conseil de communauté.

Article 13 : Dispositions diverses

La communauté de communes pourra assurer des prestations de services au sens de l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues par celui-ci.

La Communauté de Communes sera régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour toutes les questions non prévues par les présents statuts.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.

Article 11 : Règlement intérieur

Le Conseil de Communauté approuvera le règlement intérieur de la Communauté dans les trois mois qui suivent sa création et, conformément à la réglementation, chaque renouvellement général des instances communautaires.

Article 12 : Adhésion à un autre E.P.C.I.

La communauté de communes pourra décider d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale sur simple délibération de son conseil de communauté.

Article 13 : Dispositions diverses

La communauté de communes pourra assurer des prestations de services au sens de l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues par celui-ci.

La Communauté de Communes sera régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour toutes les questions non prévues par les présents statuts.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.

3. Emplois communautaires

- **Tableau des effectifs salariés**

TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO. (en heures)	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER CES EMPLOIS	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Directeur général des services	1	35	- Direction administrative de la collectivité - Direction financière de la collectivité - Direction du personnel	Attachés territoriaux	1	1
Directeur adjoint	1	35	- Suivi administratif des dossiers - Suivi financier des dossiers - Suivi budgétaire des dossiers		1	1
Chef de projet d'animation territoriale	1	35	- Elaboration et suivi des projets - Définition des orientations et prog. d'actions - Suivi technique, administratif et financier		1	0
Développeur économique	1	28	- accompagnement des entreprises - gestion de projet		1	1
Agent de bureau/Comptable	1	35	- Facturation service Assainissement - Gestion du service de contrôle de l'assainissement autonome	Agent administratif	1	1
Secrétaire comptable	1	35	- Comptabilité - Suivi de la gestion du personnel - Participation à la gestion des dossiers	Adjoints administratifs	1	1
Technicien	1	35	- Mise en place et gestion du service de contrôle de l'assainissement autonome - Suivi des marchés publics - Participation à la gestion des programmes "voirie"	Techniciens supérieurs territoriaux	1	1

TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

Technicien NTIC	1	35	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du parc informatique communautaire - Développement des projets liés aux NTIC - Participation aux actions de communication communautaire 		1	1
Chargé de mission SIG	1	35	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du SIG 	Contrat emploi-jeunes	1	1
Agent de développement	1	17,5	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au montage des projets de développement communautaires - Participation à l'élaboration et au suivi des dossiers de co-financement 	Rédacteur territoriaux	1	1
Directeur de l'école de musique	1	20	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'école de musique - Enseignement de la trompette 	Assistants spécialisés d'enseignement artistique	1	1
Intervenants à l'école de musique	10	12	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de la clarinette 		1	1
		12,5	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de la flûte traversière 	1	1	
		20	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de la formation musicale 	1	1	
		20	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement du piano 	1	1	
		8,5	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement du saxophone 	1	1	
		13	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de la batterie 	1	1	
		16	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de la guitare 	1	1	
		5	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement du violon 	1	1	
3	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement des percussions 	1	1			
5	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement du trombone, tuba 	1	1			
1	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement du cor 	1	1			
Animateur sportif	1	35	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et signalisation des chemins de randonnées 	Agent technique	1	1

III - ELEMENTS FINANCIERS

BUDGET 2007

Comme chaque année, le rapport d'activité annuel de la communauté de communes permet de présenter de manière globalisée l'ensemble des événements financiers de l'année, tous budgets confondus (principal et annexes).

Comme les dernières années, le tableau « présentation des documents budgétaires de la CCLG » permet d'appréhender l'ensemble des décisions budgétaires votées cette année et la situation financière de la collectivité en fin d'exercice.

Cette année également, une présentation financière plus approfondie du budget général est présenté sous forme de rétrospective de 4 ans faisant apparaître l'évolution des grandes masses financières de la collectivité ainsi que celle des principaux ratios budgétaires (tableau d'équilibre financier et graphique).

Le budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

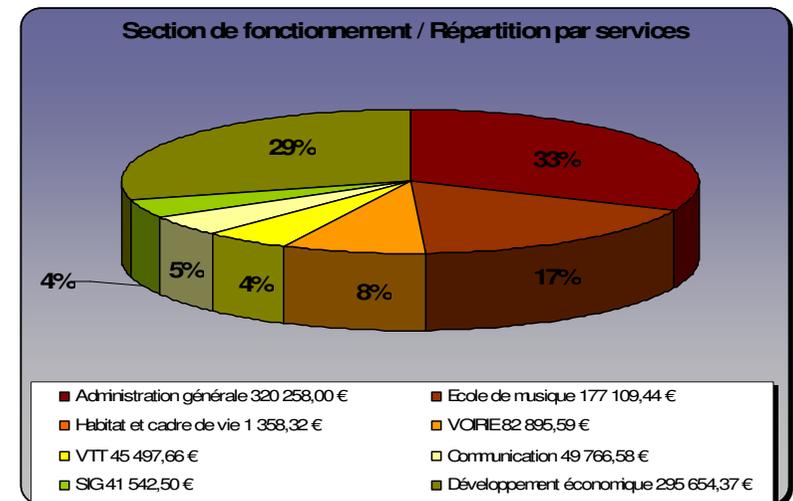
Les dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordre) s'élèvent, pour l'année 2007, à 3.236.975,19 € et se caractérisent par :

- une augmentation des charges de gestions courantes en volume, représentant 11 % des dépenses de fonctionnement,
- une diminution en volume des charges de personnel, résultant de la structuration des services, mais dont le poids se stabilise autour de 15 % des dépenses de fonctionnement,
- une diminution de 11 % de la subvention d'équilibre au budget annexe Hameau des Etoiles (86.401,41 €),
- le remboursement des intérêts d'emprunt (12.248,80 €) inférieur aux provisions compte tenu du contexte favorable concernant le taux de change du franc suisse.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 3.810.719,30 € caractérisées par :

- une croissance du produit de taxe professionnelle dû à la réintégration d'une partie de base TP de la base Intermarché retirée en 2005,
- la poursuite de la diminution de la DGF en volume et en habitant, (19 €/ hab.)
- une stabilisation des recettes des domaines et services communautaires.
- La constatation de recettes exceptionnelles tenant à l'exonération de charges patronales pour les personnels contractuels de l'école de musique (41.650 €), au remboursement par la commune de Fleurance de la prestation assurée par la communauté de communes pour l'animation de l'OMPCA communale (14.745,85 €), et la comptabilisation budgétaire du gain financier de l'emprunt voirie (20.370,95 €)

Hors reversement de fiscalité et opérations d'ordre, la répartition fonctionnelle des dépenses de fonctionnement s'établit ainsi :



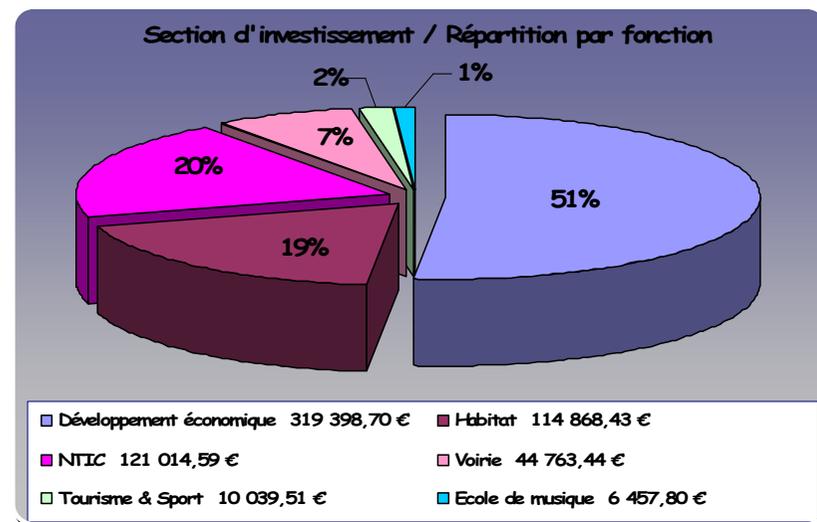
Les résultats de cette section permettent de dégager une épargne brute de 573.744,11 €, soit après remboursement du capital de l'emprunt, un autofinancement de 354.378,95 €, consacré à la mise en œuvre de projets d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 870.326,65 € et se caractérisent par :

- le remboursement du capital de l'emprunt (219.365,17 €) et l'extension de l'emprunt Voirie qui constituait 80 % de l'annuité d'emprunt,
- la poursuite des études du pôle économique communautaire et la mise en œuvre des études préalables au Pôle d'Application des Techniques Satellitaires (PATS) dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale,
- la mise en œuvre du schéma d'aménagement solidaire (37.883,30 €) en partenariat avec la communauté de communes du Savès,
- le versement de fond de concours pour les opérations d'aménagement des OMPCA des communes de Fleurance et Lectoure, et pour les opérations de réhabilitation de bâtiment communaux en logement social des communes de Céran et Cézan (55.437,61 €)
- la mise en œuvre du programme de couverture pérenne des zones blanches en internet haut débit (111.071,86 €),
- la finalisation de l'opération de création de l'hôtel d'entreprises à Lectoure et la mise en œuvre des études préalables pour la pépinière d'entreprises sur Lectoure,
- la mise en œuvre du programme d'aménagement des zones d'activités du Berdoulet et du Biopôle à Fleurance (232.637,13 €),
- la finalisation de l'opération d'aménagement de la zone d'activités de Montestruc (44.316,70 €),
- La poursuite des études préalables pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Fleurance (41.485,13 €)

Hors remboursement de l'emprunt et opérations financières, la répartition fonctionnelle des dépenses d'investissement s'établit ainsi :



Les recettes d'investissement, s'élevant à 1.112.958,70 €, se répartissent de la manière suivante :

- capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2006 pour un montant total de 360.124,15 €,
- le FCTVA perçu à hauteur de 47.196 €,
- la perception des subventions sur les différents programmes communautaires à hauteur de 538.089,31 €,

Le résultat global de l'exercice s'élève à 597.010,99 € couvrant les restes à réaliser de 394.189,90 €.

La collectivité n'a souscrit aucun emprunt en 2007, l'état financier de la collectivité fait donc apparaître une diminution de la capacité de désendettement à 0,49 an (recommandation de se situer en dessous de 7 ans) tout en stabilisant un poids la dette à hauteur de 13,11 % (recommandation de se situer en dessous de 25 %).

Les budgets annexes

ATELIERS RELAIS

Inscription au budget primitif de l'opération d'extension de la SCOOP ETHIQUABLE, finalement réalisée directement par l'entreprise.

HAMEAU DES ETOILES

Aucuns travaux d'investissement hormis le remplacement d'un équipement informatique au Dôme. Redevance du délégataire conforme au contrat d'affermage (45.734,71 €), et versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre (86.401,41 €) en diminution de 11 % par rapport à l'exercice précédent malgré le paiement pour la première année de la taxe foncière (22.487 €).

ASSAINISSEMENT

Poursuite du contrôle de bon fonctionnement réalisé en prestation externe par la SAUR et du contrôle du neuf assuré en régie par les services.

ZONE D'ACTIVITES et HAUT DEBIT

Ouverture des budgets annexes « lotissement zone d'activités économiques » et « haut débit ».

Annexes financières , 1 2 et 3

PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE LA CCLG / ANNEE 2007